

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 24 novembre 2025 à 14h00

COMPTE-RENDU

Date de la convocation : 17/11/2025

Date de publication :

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre novembre à quatorze heures, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Sémard à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU EN EXERCICE : 26

PRESENTS : Jérôme VIAUD, Pierre ASCHIERI, Pierre BORNET, Dominique BOURRET, Marino CASSEZ, Henri CHIRIS, Marie-Louise GOURDON, Ismaël OGEZ, Michèle PAGANIN, Gilles RONDONI, Bernard ROUX, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Ludovic SANCHEZ, Florence SIMON.

PROCURATIONS : Raymond ALBIS à Florence SIMON.

ABSENTS : Claude BOMPAR, Gérard BOUCHARD, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Jean-Louis CONIL, Jean-Marc DELIA, Yves FUNEL, Jean-Marc MACARIO, Claude SERRA, David VARRONE, Christian ZEDET.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint pour valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- *Projets de décisions du bureau communautaire*

DB2025_097 : PETITE ENFANCE - Changement adresse de l'établissement du jeune enfant « DAUDET »

DB2025_098: HABITAT - Aides à l'amélioration de l'habitat privé - Attribution de subventions

DB2025_099 : FONCIER - Cession de la parcelle cadastrée BZ n°663 sise à Grasse - 109 avenue Pierre Sémard au profit de à SNCF RESEAU

DB2025_100 : DMO - Commune de Les Mujouls - Clôture de l'opération - Rénovation du bâtiment de la mairie – Phase 2

DB2025_101 : DMO - Commune de Cabris - Clôture de l'opération - Réhabilitation de la salle des fêtes « Mistral »

DB2025_102 : COMMANDE PUBLIQUE - Accord-cadre - Groupement de commandes - Procédure formalisée avec négociation - Déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) sur l'Ouest Alpes Maritimes et le Sud du Var - Attribution de l'accord-cadre.

- **Présentation du rapport de préfiguration du PCT (projet culturel de territoire)**
- **Lancement de la fête de l'Avent samedi 29 novembre 2025 – commune de Valderoure – distribution programmes et affiches**
- **Présentation du PIB (Plan Intercommunal pour la Biodiversité)**

Décision n°DB2025_097 : Changement d'adresse de l'établissement d'accueil du jeune enfant « DAUDET »

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Suite à la mise en conformité de l'adresse demandée par la mairie de Peymeinade, un avenant au projet d'établissement de la structure est nécessaire.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'avenant du projet d'établissement du jeune enfant Daudet ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer cet avenant ;
- **D'AUTORISER** le service Petite Enfance de la CAPG à appliquer et à diffuser cet avenant à compter du 1^{er} décembre 2025.

Décision n°DB2025_098 : HABITAT ET LOGEMENT : Aides à l'amélioration de l'habitat privé - Attribution de subventions

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre des projets d'amélioration de l'habitat privé, la communauté d'agglomération attribue sur ses fonds propres des aides aux travaux de rénovation de logements anciens, sous certaines conditions, en complément des aides de l'Anah. Aussi a-t-elle été saisie, via les opérateurs agréés "Mon Accompagnateur Rénov'" (MAR), sur l'octroi de subventions. Les dossiers ont préalablement été instruits et agréés par la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, délégataire des aides de l'Anah. Les projets portent sur un montant total de travaux de 750 652,00 € HT subventionné à hauteur de 43 271,00 € par la communauté d'agglomération et 38 825,00 € par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ATTRIBUER**, dans le cadre établi par les conventions d'OPAH RU (2022-2027), et de pacte territorial France Rénov' (2025-2029), et par la présente délibération, les aides de la communauté d'agglomération pour un montant global de **43 271,00 €**, et les aides de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un montant total de **38 825,00 €**, aux propriétaires cités ci-dessous ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à procéder aux versements des subventions de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, et à faire l'avance de la part régionale, pour les dossiers cités ci-dessous, sur

présentation des factures acquittées ;

- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits aux budgets 2025 et suivants au chapitre 204, article 20422 et chapitre 27, article 27632 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes ou documents nécessaires à l'octroi de la subvention ;
- **DE SOLICITER** du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur le remboursement de sa participation conformément aux conventions de financement établies entre la Région et la communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

**Décision n°DB2025_099 : FONCIER - Cession de la parcelle cadastrée BZ n°663
sise à Grasse - 109 avenue Pierre Sémard au profit de SNCF RESEAU**

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse est propriétaire de la parcelle cadastrée section BZ n°663 d'une superficie de 55 m², issue de la division de la parcelle BZ n°656 située en bordure de voie ferrée.

Cette parcelle ne présente ni d'enjeu ni d'intérêt communautaire. Elle a fait l'objet d'une convention de prise de possession anticipée, à titre gratuit au bénéfice de SNCF RESEAU dans le cadre de l'expérimentation d'un poste ARGOS. Cette convention arrive prochainement à échéance.

Dans la perspective de l'implantation définitive du nouveau centre de communication ferroviaire, qui était alors expérimental, la SNCF RESEAU propose la régularisation foncière par l'acquisition de la parcelle BZ n°663. La SNCF RESERAU propose une régularisation suivant acte authentique en la forme administrative.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE**

- **D'AUTORISER** la cession de la parcelle cadastrée section BZ n°663 d'une superficie 55 m² au prix de 2 200 € à au profit de la SNCF Réseau afin de poursuivre la modernisation du réseau ferroviaire ;
- **DE PROCÉDER** à cette vente par acte authentique en la forme administrative qui sera reçue par Monsieur le Président ;
- **D'AUTORISER** le Vice-Président nommé en premier dans l'ordre de nomination des membres du bureau communautaire, chargé de représenter la Communauté d'Agglomération du pays de Grasse à accomplir toutes les formalités réglementaires et les démarches nécessaires et à signer cette vente au profit de SNCF Réseau moyennant le prix de 2 200 euros payable comptant ainsi que tous documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

Décision n°DB2025_100 : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE - Commune de Les Mujouls - Clôture de l'opération- Rénovation du bâtiment de la mairie – Phase 2

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

L'opération de rénovation de la mairie de la commune de Les Mujouls, dont la maîtrise d'ouvrage de la phase 2 avait été déléguée à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, est aujourd'hui financièrement achevée. Il convient donc d'en adopter le plan de financement définitif et de clôturer cette opération.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE VALIDER** le plan de financement définitif de l'opération selon la fiche financière détaillée jointe en annexe ;
- **DE CLOTURER** cette opération.

Décision n°DB2025_101 : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE- Commune de Cabris - Clôture de l'opération- Réhabilitation de la salle des fêtes « Mistral »

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

L'opération de réhabilitation de la salle des fêtes de Cabris, dont la maîtrise d'ouvrage avait été déléguée à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, est aujourd'hui financièrement achevée. Il convient donc d'en adopter le plan de financement définitif et de clôturer cette opération.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE VALIDER** le plan de financement définitif de l'opération selon la fiche financière détaillée jointe en annexe ;
- **DE CLOTURER** cette opération.

Décision n°DB2025_102 : COMMANDE PUBLIQUE - Accord-cadre – Groupement de commandes - Procédure formalisée avec négociation – Déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) sur l'Ouest des Alpes Maritimes et le Sud du Var - Attribution de l'accord-cadre

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il a été constitué un groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (coordonnateur), la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, la Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur Agglomération et la Communauté de Communes Alpes d'Azur pour le lancement et la passation d'un accord-cadre pour le déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) sur l'Ouest des Alpes Maritimes et le Sud du Var.

Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer l'accord-cadre attribué par la commission d'appel d'offres ad hoc en date du lundi 24 novembre 2025.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les pièces qui constituent l'accord-cadre avec l'opérateur économique déclaré attributaire par la commission d'appel d'offres ad hoc :

Au groupement SMEG DEVELOPPEMENT / Electricité Industrielle JP Fauche pour son offre finale économiquement la plus avantageuse pour un montant DQE de 3 169 803,50 € HT.

- **DE DIRE** que le financement des prestations sera prévu pour chaque membre du groupement de commandes aux budgets 2026 et suivants (sections fonctionnement et investissement).

➤ Les sujets suivants ont été abordés :

- Présentation du rapport de préfiguration du PCT (projet culturel de territoire)
- Lancement de la fête de l'Avent samedi 29 novembre 2025 – commune de Valderoure – distribution programmes et affiches
- Présentation du PIB (Plan Intercommunal pour la Biodiversité).

➤ **Commission à venir :**

- **FINANCES**, le jeudi 27 novembre 2025 à 17h30 à la CAPG – Salle du Conseil
- **MOBILITES-TRANSPORTS**, le mercredi **3 décembre** 2025 à 17h00 – A la CAPG salle du rez-de-jardin.
- **HABITAT & LOGEMENT**, le lundi **8 décembre** 2025 à 15h30 – A la CAPG salle du rez-de-jardin.

Fin de la séance à 15h30

Fait à Grasse, le 26 novembre 2025

Le Président

Jérôme VIAUD

Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes



